



MEDIATOR



Chers Camarades,

C'est cette semaine que va être présenté au Conseil des Ministres, le projet de fond d'indemnisation des victimes du Mediator. Pour nous, rien ne change à la stratégie de porter plainte au Pénal pour accentuer la pression sur le groupe Servier mais également sur le gouvernement pour que l'affaire ne soit pas enterrée.

Les derniers rebondissements de l'affaire de l'hormone de croissance démontrent que le temps ne joue pas souvent en faveur des victimes. Pour éviter un tel scénario, il est important de constituer rapidement les dossiers et de les faire parvenir à l'association nationale au plus tard le 30 juin prochain. Il est très important que vous puissiez faire relayer l'information auprès des militants.

Une camarade retraitée de la Fédération CGT de la chimie va examiner les dossiers avant des les faire parvenir à l'avocat. Sa formation de médecin va nous permettre de bien appréhender les pièges éventuels tendus par Servier pour atténuer sa responsabilité.

Afin de faciliter vos démarches, nous vous joignons le questionnaire avec les pièces à fournir, le mandat pour ester en justice, la demande de convention d'honoraire voté lors du dernier CA et l'accord du cabinet d'avocat. Parallèlement à la constitution des dossiers, il est très important de médiatiser nos actions soit par des communiqués de presse, des tracts ou encore des réunions publiques.

Les camarades du Nord et du Pas de Calais réfléchissent à une conférence régionale. De telles initiatives menées en collaboration étroite avec les structures locales et départementales de la CGT, peuvent avoir un impact positif dans la population aussi bien pour le syndicat que pour son association de consommateurs. Cela peut nous permettre à travers ces initiatives, de faire valoir nos revendications sur le futur projet de loi sur les structures chargées de la politique de santé.

Fraternellement.

Arnaud Faucon

Montreuil, le 9 mai 2011